

NOM

REUNION DU CCEBJ # 122
COMPTE RENDU

12 122



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James

ᑭᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ
ᑎᑦᑎᑦᑎᑦ
ᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ

COMPTE RENDU DE LA 122^e RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE-JAMES
(ADOPTÉ)

DATE : Le 11 juillet 2001

ENDROIT : 400 Youville, Montréal

ÉTAIENT PRÉSENTS : Yves Désilets, Canada
Sam Etapp, ARC
Marian Fournier, Québec
Willie Iserhoff, ARC
Claude Langlois, Canada
Jacques Lefebvre, Québec
John Paul Murdoch, ARC, vice-président
Jacques Robert, Canada
Diom Romeo Saganash, ARC, président

Denis Bernatchez, secrétaire exécutif

ÉTAIENT ABSENTS : Carole Garceau, Québec
Pierre Moses, Québec
Harm Sloterdijk, Canada

INVITÉE : Ginette Lajoie, ARC
Audrey Wu, observatrice



1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président souhaite la bienvenue aux membres puis il ouvre la 122^e réunion du CCEBJ. L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Suivi de la 120^e réunion du CCEBJ
3. Adoption du compte rendu des 118^e, 120^e et 121^e réunions du CCEBJ ainsi que celui de la rencontre avec l'Administrateur fédéral
4. Secrétariat du CCEBJ
5. Rapport du BAPE sur la gestion de l'eau
6. Discussion sur la forme des comptes rendus du CCEBJ
7. Rapports annuels du CCEBJ pour 1999-2000 et pour 2000-2001
8. Foresterie
10. Varia
11. Date et lieu de la prochaine réunion

2. SUIVI DE LA 120^E RÉUNION DU CCEBJ

Le suivi de la 120^e réunion est fait à l'aide de la note de service du 19 février 2001. Claude Langlois souligne qu'il n'a pas produit le texte sur les aires protégées. Si ce document s'avérait nécessaire, il serait disposé à le rédiger.

3. ADOPTION DU COMPTE RENDU DES 118^E, 120^E ET 121^E RÉUNIONS DU CCEBJ AINSI QUE CELUI DE LA RENCONTRE AVEC L'ADMINISTRATEUR FÉDÉRAL

Les comptes rendus de la 118^e et de la 120^e réunions sont adoptés après y avoir apporté des modifications. Le compte rendu de la 121^e réunion est adopté sans modification. Après discussion, les membres ont décidé que la rencontre du CCEBJ avec l'Administrateur fédéral était une réunion régulière du CCEBJ qui portera le numéro 121-A afin de ne pas décaler la numérotation des réunions. À la suite de la discussion, le compte rendu de la réunion 121-A est adopté après y avoir apporté des modifications.

4. SECRÉTARIAT DU CCEBJ

Les membres demandent au secrétaire exécutif, en collaboration avec le sous-comité sur le déménagement, de préparer un projet de protocole d'entente entre le CCEBJ et le CCCPP. Ce protocole devrait être basé sur les principes suivants : être simple, flexible, équitable, basé sur un partage égal des coûts (50-50) et comportant une révision annuelle. Ainsi, le coût des services pour les mois d'août et septembre

(environ 1 200 \$) devrait être payé à parts égales. Il en est de même pour les améliorations à apporter au local.

Les membres du sous-comité sur le déménagement du secrétariat du CCEBJ sont : Ginette Lajoie (ARC), Marian Fournier (Québec), Claude Langlois (Canada). En se basant sur les principes du protocole d'entente, il appartient à ce sous-comité de solutionner les problèmes de fonctionnement qui seront rencontrés. La démarche de sous-location va bon train et une entente est prévisible à très court terme. Les responsables désignés des deux comités devraient bientôt signer le bail.

Pour les ressources humaines, les membres sont d'avis que le CCEBJ doit pouvoir compter sur un secrétaire exécutif et un analyste à temps complet ainsi que sur une secrétaire réceptionniste à temps partagé avec le CCCPP. Comme les mandats évoluent avec le temps, il faut penser à embaucher des généralistes plutôt que des spécialistes. D'ici à ce que le nouveau personnel du secrétariat soit embauché, il faut prévoir une période de transition avec le secrétaire exécutif pour que le secrétariat puisse opérer sur une base normale. À cet effet, une lettre sera envoyée au sous-ministre du MENV pour le prêt de service du secrétaire exécutif.

Des descriptions de tâches pour le personnel du secrétariat du CCEBJ devront être préparées par le secrétaire et soumises au sous-comité sur le déménagement.

5. **RAPPORT DU BAPE SUR LA GESTION DE L'EAU**

Un membre nommé par la partie crie rappelle que le 28 novembre 2000, le CCEBJ a écrit une lettre à la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue pour que soit réalisé un portrait des réseaux d'eau potable dans les communautés crie et pour obtenir des précisions sur l'entente administrative qui prévaut présentement sur la gestion de la qualité de l'eau. Rappelons que c'est suite à une demande des directeurs des opérations des communautés crie que le CCEBJ avait entrepris cette démarche. Les membres conviennent que la réponse reçue du directeur régional Jocelyn Roy n'est pas satisfaisante et qu'il y a lieu de relancer le dossier auprès du MENV. Le Règlement sur l'eau potable a été modifié et il est important pour les communautés d'en connaître les implications légales, techniques et financières.

Il est donc décidé de traduire la correspondance relative à ce dossier et d'informer les directeurs des Opérations sur les suites que le CCEBJ entend donner à ce dossier. Une lettre sera écrite au sous-ministre du MENV à ce sujet et une demande financière sera faite également au ministère des Affaires indiennes du Canada.

Il apparaît également important qu'une évaluation des coûts du travail à faire soit réalisée. À cette fin, le secrétaire exécutif contactera Martin Desgagné (ARC) qui détient une expertise dans ce dossier. Cette évaluation des coûts sera envoyée au MENV et aux Affaires indiennes.

Au cours de la discussion sur ce dossier, une divergence d'opinion est apparue entre les membres en ce qui a trait à la responsabilité du CCEBJ eu égard à l'article 22.3.33 de la CBJNQ. Certains étaient d'avis que, comme le CCEBJ ne pouvait obtenir du gouvernement les informations demandées, il devait lui-même les obtenir à ses propres frais.

D'autres étaient plutôt d'avis que le rôle du CCEBJ se limite à demander l'information et qu'il n'a pas à utiliser son propre budget pour l'obtenir si le gouvernement ne donne pas suite à la demande. Selon eux, ce serait là un dangereux précédent. Les ressources financières du CCEBJ sont limitées. Le contrôle de la qualité de l'eau potable est la responsabilité des communautés elles-mêmes.

Le secrétaire exécutif informe les membres que le budget de 30 000 \$ qui devait servir à commenter le rapport du BAPE sur la gestion de l'eau n'est plus disponible depuis le 31 mars 2001. Un membre nommé par le Québec croit utile, pour sa part, de demander un avis juridique au gouvernement du Québec, sur le sens de l'article 22.3.33 de la CBJNQ. Il fera la démarche lui-même.

La discussion sur le dossier du BAPE est reportée à la prochaine réunion du CCEBJ.

6. DISCUSSION SUR LA FORME DES COMPTES RENDUS DU CCEBJ

Sur ce dossier, les opinions sont partagées. Certains membres croient que les comptes rendus du CCEBJ sont trop détaillés et qu'on devrait se limiter aux recommandations et aux décisions. L'adoption des comptes rendus est devenue compliquée et prend de plus en plus de temps. Certains ont proposé l'enregistrement des discussions afin d'éviter tout litige. D'autres membres sont d'avis que les comptes rendus sont adéquats et qu'ils sont utiles pour comprendre les échanges d'idées lors des réunions. Le CCEBJ étant un forum de discussion, on ne peut se limiter aux simples décisions.

Il est également question de nommer les personnes qui font des interventions. À ce sujet, il est décidé de nommer un membre seulement si ce dernier demande que son nom apparaisse au compte rendu. Pour les autres interventions, c'est la règle actuelle qui prévaut, à savoir que l'on mentionne seulement la partie à laquelle appartient le membre. Le secrétaire exécutif tentera de réduire la longueur des comptes rendus.

7. RAPPORTS ANNUELS DU CCEBJ POUR 1999-2000 ET POUR 2000-2001

Pour les fins de cette discussion, les membres conviennent de se limiter au rapport 1999-2000.

Le président mentionne que les membres ont tous reçu les commentaires de Ginette Lajoie sur le projet de rapport annuel 1999-2000. Ce projet a été adopté par la partie

crie. Les membres nommés par le Canada et par le Québec sont d'avis que le projet de rapport annuel rédigé par le secrétaire exécutif était très acceptable et que des modifications mineures auraient été suffisantes. Il sont en désaccord avec le projet rédigé par Ginette Lajoie qui a réécrit complètement le texte.

La décision prise par les membres est à l'effet qu'un groupe de travail sur le rapport annuel soit formé des personnes suivantes : John Paul Murdoch, Pierre Moses et Claude Langlois. Une rencontre de ce groupe de travail aura lieu à Montréal le 6 septembre 2001. Le document de base servant à la discussion est celui qui a été préparé par le secrétaire exécutif.

8. **FORESTERIE**

Le secrétaire exécutif fait un rappel des points saillants de ce dossier. Le CCEBJ a reçu une subvention de 100 000 \$ pour commenter les plans d'aménagement forestier (PAF). Cette somme n'a pas encore été utilisée.

Le sous-comité sur la foresterie avait rédigé une proposition de mandat qui devait recevoir l'aval du CCEBJ. Le printemps dernier, il a semblé que la partie crie avait des réticences à accepter ce projet. Les membres du sous-comité voulaient améliorer la situation actuelle, éclairer le débat et examiner les difficultés entre les communautés crie et les compagnies forestières. Le mandat qui avait été rédigé est à nouveau soumis aux membres du CCEBJ pour examen et commentaires.

Un nouveau sous-comité sur la foresterie est formé. Les personnes suivantes en font partie : Marian Fournier, John Paul Murdoch (président), René Dion, Jacques Robert et Denis Bernatchez. Il est convenu que chacun des membres du sous-comité présentera le mandat à ses collègues pour obtenir leurs commentaires. Par la suite, le document sera soumis au CCEBJ pour approbation, puis il sera traduit.

Le groupe de travail se réunira le 14 août à Montréal. Le secrétaire étant en vacances, c'est le président du sous-comité sur la foresterie qui organisera la réunion.

10. **VARIA**

Il n'y pas de point à varia.

11. **DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion aura lieu à Mistissini les 4 et 5 octobre prochains. Sam Etapp a accepté d'établir les contacts avec le Conseil de Bande pour l'organisation de cette réunion.



Denis Bernatchez
Secrétaire exécutif

2001-01-24

X:\DOCUME\VALENV\IDUSDI02\CCEBJ\REUNIONS\CR-122.doc